



CLM IMMO

EUURL au capital de 8.000 € - RCS CAEN 477 5

Siège social : 44 avenue de la Libération – 14000 CAEN

Tél : 02.31.93.51.72 - E-mail : caen@laforet.com

### Ventes – Barème à compter du 01/01/2019

Honoraires de transaction (**Hors cas particulier\*** - Voir ci-dessous)

PRIX DE VENTE		HONORAIRES TTC* A la charge du vendeur
Inférieur	à 45 000 €	4 500 €
De 45 000 €	à moins de 60 000 €	10 %
De 60 000 €	à moins de 76 225 €	9 %
De 76 225 €	à moins de 100 000 €	8%
De 100 000 €	à moins de 127 500 €	7,5 %
De 127 500 €	à moins de 153 000 €	7 %
De 153 000 €	à moins de 225 000 €	6.5 %
De 225 000 €	à moins de 305 000 €	6 %
De 305 000 €	à moins de 457 500 €	5,5 %
Supérieur	à 457 500 €	5 %

Les honoraires sont à la charge **du vendeur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

**\*Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### Honoraires pour les autres transactions :

#### **Locaux commerciaux :**

- 10% HT du loyer triennal + TVA (3 000 € minimum) **à la charge du vendeur.**

#### **Fonds de commerce :**

- 10% HT du prix de vente (5 000 € minimum) **à la charge du vendeur.**



CLM IMMO

EURL au capital de 8.000 € - RCS CAEN 477 5

Siège social : 44 avenue de la Libération – 14000 CAEN

Tél : 02.31.93.51.72 - E-mail : caen@laforet.com

### Locations – Barème à compter du 01/01/2019

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

#### Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

- 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire
- 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

#### État des lieux d'entrée :

- 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire
- 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

### Honoraires pour les autres baux :

#### **Professionnels et commerciaux :**

Ces honoraires sont à la charge du preneur.

Loyer annuel HT	Honoraires HT	TVA	Honoraires TTC
Jusqu'à 6 600 €	1 650,00 €	330,00 €	1 980,00 €
Au-delà de 6 600 €	25%	5%	30%

### Prestations particulières – Barème à compter du 01/01/2019

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du Bailleur.

### Gestion locative – Barème à compter du 01/01/2019

Honoraires de Gestion : 6 % HT (soit 7.2% TTC) du loyer chargé à la charge du Bailleur.

Assurance Loyer Impayé : 2,5 % TTC du loyer chargé à la charge du Bailleur

État préparatif à la déclaration des revenus fonciers	60,00 € TTC			A la charge du bailleur
Clôture du mandat suite à résiliation	60,00 € TTC			A la charge du bailleur
Frais de mise en demeure du locataire en impayé	30,00 € TTC			A la charge du bailleur
Constitution d'un dossier huissier/avocat	90,00 € TTC			A la charge du bailleur
Rédaction de renouvellement ou d'avenant au bail habitation	90,00 € TTC			A la charge du bailleur
Rédaction de renouvellement ou d'avenant au bail professionnel	100,00 € HC	TVA : 20,00 €	120,00 € TTC	A la charge du bailleur
État des lieux sur demande du bailleur	3€ TTC/m <sup>2</sup> de la surface habitable			A la charge du bailleur